



Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque

**1, rue du Dôme 67000 STRASBOURG
S.A. au capital de 4.830.163 €
RCS Strasbourg B 568501282**

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2006

En application des l'articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 , le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2006.

I - Part du capital et nombres de titres détenus directement ou indirectement par la société au 10 avril 2006

Au 10 Avril 2006, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque détenait 27.926 actions propres, soit 0,88% des actions composant le capital social.

II - Objectif du programme

L'objectif unique de cette détention est d'assurer la liquidité et l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

III- Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être achetés et prix maximum d'achat

Part maximale du capital susceptible d'être acquis dans le cadre de ce programme : 5 %
Le nombre maximal d'actions est de 158.366 actions

Les actions CFCAL-Banque, sans valeur nominale, sont cotées au compartiment B dans Eurolist d'Euronext Paris, code ISIN FR0000064560.

Le prix maximum d'achat est fixé à 91 €.
Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme est fixé à 14.411.306 €.

Compte-tenu de l'auto-contrôle, à ce jour de 27.926 actions, la société pourra acquérir 130.440 actions (4,12 %), le montant des fonds engagés s'élevant à 11.870.040 €.

IV – Durée du Programme

La durée du programme est de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale ordinaire, soit jusqu'au 23 novembre 2007, ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 5 avril 2005 au 10 avril 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,88 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	27.926
Valeur comptable du portefeuille :	671.811 €
Valeur de marché du portefeuille :	2.094.450 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	0	Ventes : (1) 434 Transfert : 0	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	ventes à terme
Echéance maximale moyenne	0	0				
Cours moyen de la transaction	0	Ventes : 70,56 € Transfert : 0				
Prix d'exercice moyen	0					
Montants	0	30.623 €	0	0	0	0

(1) ventes uniquement réalisées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société IXIS Securities

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), et est disponible au siège de la société.
L'avis de réunion valant avis de convocation en assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006 a été publié au BALO n° 43 du 10 avril 2006.

* * * * *